

MAIRIE DE NARBONNE

ACCOMPAGNATEUR ADMINISTRATIF



Qui est-ce ?



L'accompagnateur administratif est un agent de la ville qui apporte son aide à tous ceux qui rencontrent des difficultés pour rédiger des courriers ou pour diverses démarches administratives.

Il facilite aussi la communication avec l'administration, notamment : sécurité sociale, allocations familiales, dossiers médicaux...

Quelles sont ses missions ?

► Constitution de dossiers sociaux

- Surendettement
- Sécurité sociale
- Logement
- MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)
- Droits des étrangers (DCEM = document de circulation pour étranger mineur), titre de séjour, regroupement familial, naturalisation...
- Retraite et complémentaire
- CAF (Caisse d'allocations familiales)

► Accompagnement administratif institutionnel

- Déclaration d'impôts
- Aide juridictionnelle
- Demande d'acte de naissance (personnes nées en France)
- Demande d'acte de naissance (personnes nées à l'étranger, Nantes)
- Attestation d'accueil
- Recours administratifs divers...

MAIRIE DE NARBONNE

ACCOMPAGNATEUR ADMINISTRATIF



Comment ?

Pour tous renseignements : **04.68.90.26.68**

Où ?

L'accompagnateur administratif tient des permanences,
sur rendez-vous, dans les lieux cités ci-dessous :

- **Maison des services** (mairie annexe de Saint-Jean Saint-Pierre),
1 avenue de la Naiade (à droite dans la cour)
Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 14h00 à 17h00

Pour prendre rendez-vous : 04 68 90 26 68

- Samira FEKHREDDINE : s.fekhreddine@mairie-narbonne.fr
- Laëtitia MOUZAY : l.mouzay@mairie-narbonne.fr

- **La Maison de Proximité de Razimbaud**, 10 Bd du Roussillon
Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi de 14h00 à 17h00

Pour prendre rendez-vous : 04 68 90 26 68

- Orianne DELLONG : o.dellong@mairie-narbonne.fr

Combien ça coûte ?

Cette démarche est gratuite.